Mr imbert chirurgien a Nimes fait part a
l'academie d'un Moyen qui luy a reussy
dans un cas particulier d'hemoragie

Mr imbert apres un préambule sur les hemoragie
leurs causes, les differantes parties ou elles
peuvent arriver, fait l'enumeration de tous
les moyens que l'art indique pr les arretter.
mais il luy est arrivé un cas ~~dans~~ sous le quel
il a cru devoir chercher un nouveau moyen
de compression. l'observation qu'il joint a son
memoire nous apprend le succes qu'il en a
tiré.
une fille agée de quatorse ans eut une perte
de sang si violante qu'elle la reduisit a la
derniere extremité, son medecin qui crut que
c'etoit l'effet des premieres regles se promit
di remedier par le repos. la diette les remedes
convenables, ces soins devenant inutils, il pensa
que c'etoit une hemoragie, et non une perte
uterine. il fit appeller mr imbert, on essaya
les injections stiptiques, alluminenses, ses nouveaux
secours ne reussirent point, le sang continuoit
a sortir clair, et pur. et la malade s'epuisoit.
on resolut qu'il n'i avoit d'autre moyen que la compression,
mais comment, et ou la faire. le genie, la
sagacité de mr imbert luy fit imaginer
d'avoir une vessie de mouton nouvellement tué
qu'il introduisit vuide dans le vagin, qu'il a
remplie d'air au moyen d'un tube, ensuitte

Ensuitte liée, et laissée en place pendant deux
jours; l'hemoragie fut heureusement arrettée;
ce moyen a été employé avec succes par mr
levret dans une hemoragie du rectum, il en
fit part a l'academie dans le tems, et a rapporté
le fait dans ses ouvrages. mr imbert dit n'en
avoir point eu de connoissance, cela étant
vray mr imbert, a comme mr belloc le merite
de l'invantion. mr levret de son aveu n'a
que celuy de l'avoir amployé le premier, car
il dit qu'il ne s'est servis de ce moyen qu'apres l'avoir
entendu proposer par mr belloc dans une de
nos séances. le moyen ayant reussy a mr
levret dans une hemoragie du rectum, a mr
imbert dans une hemoragie du vagin. j'estime
que l'academie doit faire usages de ses
observations dans ses memoires quand elle
s'occuppera de cette matiere. et donnera le merite
de l'invantion a qui il convient   ce 14 juillet 1774 Delamalle